

SUIVI DES TRAITEMENTS AUX BISPHOSPHONATES

Ce suivi des médicaments est réservé aux chevaux de course au **galop** figurant dans les registres de la FSC. Il ne concerne que Galop Suisse et doit être conservé **pendant 5 ans**
Tout emploi de médicaments contenant d'autres substances prohibées que les bisphosphonates doit être notifié dans le suivi des médicaments habituel qui doit être conservé pendant trois ans.

Année	N° BDTA /							Nom, prénom et adresse de l'entraîneur/du propriétaire (préciser svp) :	Nom du cheval : N° de passeport ou UELN :
	N° d'exploitation								
2026									

Date du traitement		Raison du traitement Maladie	TRAITEMENT AVEC DES BISPHOSPHONATES			Délai d'attente conseillé (en jours) avant compétition*	Vétérinaire traitant	
Prescription			Principe actif	Dose	Adminis- tration		Timbre ou nom, prénom et adresse	Signature manuscrite
premier	dernier		Nom commercial	Posologie				

* Le délai d'attente conseillé avant compétition l'est sans garantie. Rappel: Selon les dispositions du RGS, le cheval doit être libre de médication à partir de la déclaration des partants.